



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

### Délibération n° 2023-168

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

#### Domaine de compétence par thèmes – Environnement

#### Convention de mise en œuvre et de subvention du projet d'Atlas de Biodiversité Communal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2022-131 et la décision n° 2023-028 relatives au deuxième dossier de candidature s'agissant de la réalisation et du financement de l'Atlas de Biodiversité Communal.

Par décision n° 2023-DG-26 du 05/07/2023, le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, sur l'avis du Comité des Interventions et des Partenariats n° 2023-COMIP-12 du 23/06/2023, a décidé l'octroi de l'aide technique et financière à la commune de Saint-Augustin.

Un projet de convention n° OFB-23-0476 a été reçu et détaille l'ensemble des modalités. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'émettre un avis favorable quant aux modalités de la convention n° OFB-23-0476,
- D'autoriser Madame le maire à la signer ainsi que toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du - 3 NOV. 2023  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-168  
Reçu le 02-11-2023

